

## Le mausolée du cimetière de la Côte-des-Neiges

Denis Hardy

Volume 11, numéro 2, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11111ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

### ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Hardy, D. (2005). Le mausolée du cimetière de la Côte-des-Neiges. *Histoire Québec*, 11(2), 40–42.

# LE MAUSOLÉE DU CIMETIÈRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Par

Denis Hardy

Président du Comité du patrimoine,  
Fédération des sociétés d'histoire du Québec

La fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal et, plus particulièrement, la direction du cimetière du chemin de la Côte-des-Neiges nourrissent depuis un certain temps le projet de construire un dixième mausolée dans le cimetière, malgré l'opposition des Amis et défenseurs du mont Royal.

Le mausolée projeté équivaldrait en importance aux neuf mausolées déjà existants. Une fois achevé, il pourrait loger 21 000 enfes et 30 000 niches. Il comprendrait quatre étages et couvrirait une superficie de 23 000 mètres carrés.

La construction de ce mausolée, par sa nature et son ampleur, contrevient totalement au respect et à l'intégrité du mont Royal et à son statut d'arrondissement historique et naturel adopté par le gouvernement du Québec au mois de mars 2005.

Parmi les critères sur lesquels s'est basée la ministre de la Culture et des Communications pour proposer le décret, on retrouve :

- le mont Royal constitue un point de repère visuel majeur et un lieu identitaire et emblématique du Québec;
- le mont Royal représente historiquement un territoire qui permet un contact avec la nature, par la présence d'une grande variété d'espèces végétales et animales, et qui offre des espaces de détente et de loisirs;
- le parc du mont Royal est l'une des réalisations importantes de l'architecte-paysagiste Frederick Law Olmsted;

Né à Rosemère le 27 janvier 1936, Denis Hardy a poursuivi des études classiques au Séminaire de Sainte-Thérèse, puis a obtenu une licence en droit et fait des études en sciences politiques à l'Université de Montréal; il s'est inscrit au Barreau en 1964. Élu député en 1965, nommé adjoint parlementaire en 1966, défait aux élections de 1966. Élu à nouveau dans le comté de Terrebonne en 1970, nommé vice-président de l'Assemblée nationale en 1970 et adjoint parlementaire, puis ministre au ministère des Affaires culturelles en 1973, ministre des Communications en 1975-1976. Il pratique le droit de 1977 à 1988, puis est nommé président de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes. M. Hardy revient à la pratique du droit en 1998. Élu président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec de 2001 à 2003 et vice-président de l'Union mondiale des anciens parlementaires francophones en 2003. Il est aussi vice-président de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, vice-président de la Fondation Charles-Joseph Ducharme et secrétaire de la Société d'histoire des Mille-Îles.



*Un exemple de mausolée masquant la beauté du paysage du mont Royal. [Photo : R.M. Bégin, 2005]*

- le mont Royal comprend des institutions et des espaces sacrés, dont les cimetières, qui témoignent de l'histoire du Québec;
- le mont Royal renferme des monuments et des sites historiques ayant une importance patrimoniale nationale;
- le mont Royal est étroitement lié à l'histoire de la ville de Montréal et à l'histoire du Québec.

Il apparaît donc clairement que l'édifice projeté ne respecte aucunement le statut que la ministre de la

Culture a accordé au mont Royal, qui inclut le cimetière du chemin de la Côte-des-Neiges. Il ne respecte ni la vocation historique du cimetière, ni l'harmonie naturelle des lieux.

Les autorités du cimetière justifient leur projet en alléguant qu'il répond à la demande de leur clientèle, en particulier celle composée de néo-Québécois dont la culture exige des mausolées pour leur inhumation. Cette attitude est conforme aux pratiques commerciales de toute entreprise capitaliste et ne saurait prévaloir lorsqu'il s'agit de conserver





*Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges avec le pavillon principal de l'université de Montréal en arrière-plan. [Photo : R.M. Bégin, 2005]*

un bien patrimonial aussi précieux que le mont Royal et son cimetière. Il est triste de constater que la corporation de la fabrique de la paroisse Notre-Dame, qui occupe une place si importante dans l'histoire, contribue à dénaturer ce joyau de notre patrimoine. Il est désolant que ce comportement soit celui d'une corporation religieuse.

D'autre part, le respect de la culture des néo-Québécois ne devrait pas aller jusqu'à la destruction de notre patrimoine national. Nos concitoyens des communautés culturelles, j'en suis convaincu, n'ont pas de telles exigences. Le projet de la fabrique de la paroisse Notre-Dame et des autorités du cimetière est d'autant plus irrecevable qu'il existe d'autres solutions au problème posé par la demande de ce genre d'inhumation. Il est possible de construire des mausolées à l'extérieur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. C'est la solution adoptée par le Mount Royal Cemetery à Montréal, et le Mount Auburn Cemetery à Boston. L'utilisation d'églises qui ne servent plus au culte serait la solution tout

indiquée. Il est totalement aberrant de constater que, pendant que l'on s'interroge sur l'utilisation de ces bâtiments religieux, l'on investit des millions de dollars dans une construction qui contribuera à la destruction du

patrimoine national. La transformation d'une église en mausolée serait une solution plus heureuse que sa conversion en condos. À cet égard, l'attitude du cardinal Turcotte laisse songeur. Ce dernier, lors de sa comparution devant la commission parlementaire sur la culture de l'Assemblée nationale, à l'occasion des audiences sur le patrimoine religieux, a rappelé qu'il proposait aux autorités politiques, depuis une trentaine d'années, de ne pas construire de nouveaux édifices à des fins culturelles, sociales et administratives ou autres, avant d'avoir examiné la possibilité d'utiliser les biens patrimoniaux religieux tels qu'églises et couvents. C'est là une très heureuse proposition qui aurait dû recevoir un accueil favorable, car elle répond à la fois à des impératifs culturels et économiques. Il aurait été souhaitable que le cardinal s'inspire de cette ligne de pensée en ce qui a trait au mausolée, et qu'il appuie la proposition d'utiliser des églises ne servant plus au culte en lieu et place de cette construction dans le cimetière. En agissant ainsi,



*Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal : un site remarquable pour sa beauté naturelle. [Photo : R.M. Bégin, 2005]*



l'archevêque de Montréal aurait fait preuve d'une plus grande cohérence.

Face à ce projet soumis par les autorités du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, une coalition s'est formée, composée de neuf groupes dont les Amis de la montagne, Héritage Montréal et la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec, pour demander aux autorités municipales de Montréal et à la ministre de la Culture et des Communications de se prévaloir de leur autorité pour refuser la demande de construction du mausolée. Des interventions dans les

médias ont été réalisées, et une pétition de citoyens regroupant des milliers de signatures a été acheminée aux deux niveaux d'autorité politique. Ces démarches n'ont cependant pas reçu l'aval des autorités politiques. Malheureusement, la ministre a autorisé la construction de la première étape du mausolée et ce, en contradiction flagrante, selon nous, avec le décret d'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Force est de nous demander alors si la politique du patrimoine adoptée par la ville de Montréal et le décret de la ministre de la Culture et des

Communications faisant du mont Royal un arrondissement historique et naturel ne sont pas tout simplement de la rhétorique destinée à endormir les défenseurs du patrimoine, et d'en conclure qu'elles n'ont finalement aucun effet réel.

Cette décision ne présage rien de bon pour l'avenir du mont Royal, malgré le décret lui conférant le statut d'arrondissement historique et naturel.



*Vue du cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal. [Photo : R.M. Bégin, 2005]*